Informations de base

1996/2199(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Apprendre dans la société de l'information: plan d'action communautaire 1996-1998 dans le domaine de l'éducation **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux

	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
Parlement européen	ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENER Recherche, développement technologique et énergie	HOLM Ulf (V)	06/02/1997
	FEMM Droits de la femme	VAN DIJK Nel B.M. (V)	20/03/1997
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/03/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0120	
02/10/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0471	Résumé
23/10/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/05/1997	Vote en commission		Résumé
22/05/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0200/1997	
25/06/1997	Débat en plénière		
26/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		
21/07/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/2199(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/4/08286

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0200/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0004	22/05/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0355/1997 JO C 222 21.07.1997, p. 0014-0048	26/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0120	26/03/1996	
Document annexé à la procédure	SEC(1996)1426	23/07/1996	
Document de base non législatif	COM(1996)0471	02/10/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0368/1996 JO C 116 14.04.1997, p. 0089	15/01/1997	

Apprendre dans la société de l'information: plan d'action communautaire 1996-1998 dans le domaine de l'éducation

1996/2199(COS) - 26/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Birgitta AHLQVIST (PSE, S), le Parlement européen se félicite du plan d'action de la Commission pour l'initiative européenne dans l'éducation et demande que, dans tous les systèmes soumis à la scolarité obligatoire et quel que soit le type d'école et le niveau de qualification, un savoir minimal soit transmis quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, afin de préparer les jeunes aux exigences du marché du travail, d'assurer l'égalité des chances et d'éviter l'exclusion sociale. Soulignant l'importance de l'équipement en technologies de l'information et de la communication sur une large échelle (y compris régions périphériques et peu peuplées), il réitère son souhait de voir toutes les écoles accéder aux technologies de l'information et le développement de techniques d'enseignement à distance. Il déplore que les programmes actuels soient axés uniquement sur les jeunes alors que tous les citoyens sont concernés, quel que soit leur âge ou origine (y compris handicapés, adultes exclus, ...) par la société de l'information et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Il insiste pour que le plan d'action de la Commission reconnaisse que les écoles, les bibliothèques et les centres de proximité peuvent être des

centres d'apprentissage pour des jeunes des catégories défavorisées, afin d'éviter qu'un nouveau fossé ne se crèe entre "ceux qui savent et ceux qui ne savent pas". La priorité doit donc être accordée aux citoyens qui ont le moins de possibilité d'accès. Il insiste sur l'utilisation ludique de ces nouvelles technologies et demande que soient encouragées des mesures positives visant à : -éviter les stéréotypes liés au sexe dans l'utilisation et le développement des contenus multimédias, -permettre aux filles d'utiliser les TIC dès le plus jeune âge, -offrir des rôles positifs aux filles pour le développement de la société de l'information. Il suggère l'adoption d'une démarche innovatrice pour stimuler les enfants dans la société de l'information et demande que les écoles accèdent aux technologies de l'information et de la communication à des conditions spéciales dans le cadre du service universel des télécommunications. Il demande que les Etats membres fixent des objectifs quantitatifs en ce qui concerne l'introduction des nouvelles technologies dans les écoles et l'accès à ces technologies. Il demande également à la Commission de coordonner les échanges d'expériences en utilisant Internet comme outil d'information sur les initiatives menées dans les Etats membres. Le Parlement demande également que soit développée une industrie européenne des logiciels et du multimédia qui consacre et reflète la diversité culturelle et linguistique de l'Europe. Il suggère la création d'une ligne budgétaire spécifique visant à soutenir la traduction des meilleurs logiciels et produits multimédias éducatifs élaborés chaque année et demande à la Commission d'encourager la production et la diffusion de matériel didactique de haut niveau. Il importe également de fournir aux enseignants une formation de base appropriée et d'encourager les écoles à se fédérer en groupes et organisations pour bénéficier d'économies d'échellelors de l'achat de matériel et de logiciels. Il demande en particulier à la Commission et aux Etats membres de promouvoir à l'échelle européenne l'échange d'informations et d'expériences en vue d'une meilleure utilisation, à des fins pédagogiques, des équipements audiovisuels dans les écoles et de diffuser rapidement les résulats des recherches dans ce domaine. En outre, le Parlement réclame une réforme globale de l'enseignement scolaire afin que l'on développe les possibilités de perfectionnement pour les parents et enseignants. Il convient d'inscrire le multimédia dans le programme d'enseignement à tous les niveaux et dans la formation des enseignants. Le Parlement se félicite de l'initiative prise par les Etats membres d'instaurer un réseau informatique scolaire européen et demande à la Commission d'encourager la création d'un réseau entre écoles, mais également la mise en place de réseaux liant les écoles aux universités. Il soutient le principe des partenariats privés/publics et estime qu'il convient d'élaborer un code de conduite dans ce domaine afin d'éviter que les écoles situées dans la périphérie géographique ou sociale soient défavorisées. Par ailleurs, il demande à la Commission de renforcer ses travaux en matière de contenus préjudiciables aux jeunes. Par ailleurs, les contraintes budgétaires ne devraient pas avoir pour conséquence de limiter les financements aux écoles d'ores et déjà les plus avancées sur le plan technologique, ce qui contribuerait à la création d'une élite parmi les établissements scolaires. Il s'agit de mettre en réseau toutes les écoles européennes et ce, dans les meilleurs délais. Enfin, le Parlement demande une évaluation continue du plan d'action de la Commission et que les Etats membres publient un bilan régulier portant sur l'introduction des nouvelles technologies dans les écoles, les établissements d'enseignement et les bibliothèques.

Apprendre dans la société de l'information: plan d'action communautaire 1996-1998 dans le domaine de l'éducation

1996/2199(COS) - 02/10/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : La présente communication vise à définir les grandes lignes d'un plan d'action communautaire visant à "apprendre dans la société de l'information". Ce plan à mettre en oeuvre de 1996 à 1998 comporte un triple objectif : -accélérer l'entrée des écoles dans la société de l'information, -favoriser la généralisation des pratiques pédagogiques multimédias, -renforcer la dimension européenne de l'éducation et de la formation avec les outils de la société de l'information. CONTENU : Pour atteindre ce triple objectif, le plan poursuivra 4 lignes d'action complémentaires : -favoriser l'interconnexion au niveau communautaire de réseaux d'écoles : ce "réseau de réseaux" sera ouvert à l'ensemble des réseaux d'écoles existants ou en constitution, ainsi qu'aux écoles géographiquement isolées ou socialement défavorisées. Des classes de découvertes multimédias seront également créées; -stimuler le développement et la diffusion de contenus d'intérêt européen à des fins pédagogiques par : .la création d'un groupe de travail à haut niveau chargé de dégager des voies de coopération pour la production de contenus éducatifs d'intérêt général (apprentissage des langues, sciences, culture et civilisation européenne, arts, musique) et de définir les moyens de diffuser ces contenus tant du point de vue technique que juridique; .recensement par la Commission de contenus multimédias européens utilisables à des fins pédagogiques, .mise en réseau électronique de centres de ressources multimédias (médiathèques, centres de formation des enseignants, "bibliothèques numériques", etc.); -promouvoir la formation des enseignants en matière de nouvelles technologies : la formation portera sur l'utilisation des outils (équipements, services et logiciels), la recherche d'information sur réseau et la structuration de l'information reccueillie sur les différents réseaux. Elle portera également sur la conception et la diffusion de contenus multimédias pédagogiques. Des actions seront envisagées afin : .de renforcer les actions de formation dans le cadre des programmes communautaires (échanges d'enseignants entre écoles européennes et initiation des enseignants les moins expérimentés à l'usage du multimédia, mise en place de "téléstages"), .de créer un réseau de centres de formation d'enseignants et de formateurs, s'appuyant sur les initiatives locales, nationales et communautaires; -informer les acteurs sur les oppportunités pédagogiques offertes par les nouvelles technologies : .création d'une plate-forme d'échange d'informations accessible sur INTERNET qui proposera un guide des sites INTERNET consacrés aux projets en cours dans la Communauté et les Etats membres et facilitera l'accès à des informations relatives aux réseaux d'écoles reliées, aux logiciels disponibles etc., . campagnes d'information en direction des enseignants non encore sensibilisés aux possibilités offertes par le multimédia : brochures, émissions radio et conférences. En ce qui concerne les moyens à mettre en oeuvre pour cette initiative, la Commission mettra en complémentarité les instruments communautaires existants avec les instruments nationaux portant sur le même thème. Seront en particulierconcernés des programmes communautaires tels que "Applications télématiques" ou "Technologies de l'information", le programme MEDIA 2, SOCRATES et LEONARDO et les fonds alloués aux réseaux trans-européens de télécoms. L'initiative encouragera également les possibilités offertes par les Fonds structurels dans les domaines de l'éducation et de la formation et les crédits destinés à la promotion de la société de l'information. Parallèlement, des actions seront lancées afin d'associer et de stimuler les partenariats publics/privés. Ces partenariats étudieront en particulier les meilleurs moyens de financer les investissements en équipements dans les établissements d'éducation. Un atelier de travail sera organisé début 1997 afin favoriser ces partenariats via des "lettres d'intention" ("Memorandum of understanding"). Cet atelier étudiera aussi la possibilité de constituer une entité européenne, type Fondation, chargé de jouer un rôle de pôle de référence et de dialogue entre les différents acteurs au niveau européen. Enfin, en ce qui concerne la sensibilisation des écoles elles-mêmes, deux types d'actions seront envisagées : -des "Week-ends ou des Journées d'action des écoles branchées" visant à présenter les progrès réalisés en matière de mise en réseau électronique des écoles, -un concours européen des meilleurs produits multimédias éducatifs (avec l'octroi d'un label européen) réalisés par des jeunes et des enseignants.